

LE TATOUAGE FÉMININ DANS LES SOCIÉTÉS  
ANCIENNES ET TRADITIONNELLES :  
BEAUTÉ, SEXUALITÉ ET VALEUR SOCIALE

Luc Renaut

À paraître, traduit en allemand, sous le titre « Die Tradition der weiblichen Tätowierung seit dem Altertum : Schönheit, Liebespiel und soziale Wertschätzung », dans *Der schöne Körper. Mode und Kosmetik als Topos der Kulturwissenschaften*, Annette GEIGER (Hg.), Köln : Böhlau Verlag, 2008.

Introduction .....	1
Le marquage corporel dans le monde antique .....	1
La parure des femmes .....	3
Un répertoire sans symboles .....	4
Tatouage et valeur sociale .....	4
L'acquisition de la nubilité .....	6
Le tatouage des parties sexuelles .....	7
Une esthétique du bien-être .....	8
Les jeux de l'amour .....	10
Conclusion .....	12

## Introduction

Dans les sociétés dites traditionnelles, le tatouage ornemental, lorsqu'il a cours, constitue l'un des moyens de différenciation sexuelle mis en œuvre par la culture. La plupart du temps, la femme est davantage tatouée que l'homme. C'est le cas qui va nous occuper ici. Certains groupes, moins nombreux, tatouent davantage les hommes que les femmes. Enfin, dans certains cas encore plus rares, le tatouage ornemental est indifféremment porté par les hommes et par les femmes. Le tatouage préférentiel des femmes est attesté depuis la plus haute antiquité autour du bassin méditerranéen. Il a été fréquemment signalé par les voyageurs et les ethnographes dans de nombreuses régions du monde, mais il est aujourd'hui en voie de disparition. La comparaison des données anciennes et récentes, proches et lointaines, permet de dégager plusieurs caractéristiques qui font du tatouage féminin une pratique esthétique relativement homogène du point de vue formel, fonctionnel et sémantique.

## Le marquage corporel dans le monde antique

Trois formes principales de marquage corporel indélébile sont attestées autour du bassin méditerranéen pendant l'Antiquité : (I) le tatouage ornemental couvrant, exclusivement féminin ; (II) les lésions tégumentaires (scarifications, tatouage, cautérisations) à visée thérapeutique ou prophylactique ; (III) le marquage coercitif (tatouage ou cautérisation) et/ou d'identification (tatouage seulement) infligé aux condamnés, aux captifs de guerre et aux esclaves récalcitrants.

La première forme de marquage (I) est absente des sociétés anciennes réalisant le modèle dit de la “cité-État”<sup>1</sup>. Ce modèle est celui des grands ensembles socio-linguistiques mésopotamien, égyptien, hittite, phénicien, grec et romain. Par commodité, on opposera ici de manière un peu schématique les sociétés étatiques aux sociétés semi-étatiques (chefferies ou petits royaumes) ou sans État (sociétés lignagères segmentées). C’est généralement au sein de ces dernières qu’est attesté le tatouage féminin. Il l’est très explicitement en Thrace, en Nubie, en Arabie et en Afrique du Nord par des vestiges anthropologiques (momies), des sources écrites, iconographiques et/ou ethnographiques ; il l’est également — par une documentation écrite certes plus laconique, mais que l’ethnographie moderne permet de compléter — dans les Alpes Dinariques (actuelle Bosnie-Herzégovine) et dans l’arrière-pays syro-palestinien, à l’écart des villes. La géographie du tatouage féminin dessine ainsi autour de la Méditerranée une ample ellipse réalisée aux trois quarts, depuis les Balkans jusqu’au Maghreb en passant par les régions danubiennes, le Levant, l’Arabie, la Nubie, et l’Afrique du Nord. Il faut noter que cette aire de répartition peut encore être prolongée vers l’Orient et l’Extrême-Orient. En Inde, en Asie centrale, en Sibérie et dans l’Arctique, plusieurs peuples pratiquaient le tatouage féminin, et ce parfois jusqu’au XX<sup>e</sup> siècle. Tatouage et/ou scarification des femmes apparaît également en Océanie et en Afrique noire. Comme on l’a dit, cette vaste ceinture méditerranéenne est interrompue par les sociétés étatiques. Elle l’est également par les régions de l’Ouest et du Nord-Ouest de l’Europe, pourtant en grande partie occupées par des sociétés sans État.

Le marquage thérapeutique (II), sous ses diverses formes, se rencontre partout où le tatouage féminin est attesté. Les médecines des sociétés étatiques ont elles aussi connu et pratiqué un certain nombre de lésions tégumentaires à visée thérapeutique. Mais elles ont toujours refusé de tatouer leurs patients et ont cherché à limiter autant que possible le caractère mutilant des lésions tégumentaires<sup>2</sup>.

Le marquage des êtres humains (III) s’apparente à bien des égards au marquage du bétail. Mais, alors que le second est presque universellement attesté (même là où sont pratiqués tatouage féminin et tatouage thérapeutique), le premier n’apparaît dans la documentation antique qu’au sein des sociétés étatiques : il constitue, à l’instar du sceau, une garantie juridique protégeant les propriétaires contre la fuite ou l’appropriation illicite de leurs esclaves. Contrairement à une opinion très répandue, l’identification des êtres humains ne s’est presque jamais faite au moyen du fer rouge<sup>3</sup>. Pour reproduire un signe, un symbole ou des lettres alphabétiques, le tatouage, net et précis, s’avère beaucoup plus performant que la cautérisation. Ramsès III fait tatouer son nom sur les captifs qu’il s’approprie comme esclaves<sup>4</sup> ; à l’époque néo-babylonienne, les serviteurs donnés (ou promis) au temple d’Uruk sont tatoués sur la main par leur ancien maître au nom et au symbole du temple (l’étoile d’Istar)<sup>5</sup>. Ce procédé réapparaît à la fin du IV<sup>e</sup> siècle apr. J.-C. lorsque l’armée romaine, pour lutter contre les désertions et contrôler l’affectation de ses soldats, entreprend de faire tatouer ses nouvelles recrues. De son côté, le marquage coercitif, lorsqu’il n’implique pas la reproduction d’une inscription, pouvait

---

<sup>1</sup> Dans ce modèle sont conjointement connus et pratiqués (entre autres) l’agriculture, l’urbanisme, l’écriture, des formes assez élaborées de division du travail, l’ensemble étant coiffé par un système de gouvernement fortement différencié et centralisé (au niveau de la cité ou d’une confédération de cités).

<sup>2</sup> Voir L. RENAULT, « Les tatouages d’Ötzi et la petite chirurgie traditionnelle », *L’Anthropologie*, 108, 2004, pp. 69-105.

<sup>3</sup> Voir C. P. JONES, « *Stigma* : Tattooing and Branding in Graeco-Roman Antiquity », *The Journal of Roman Studies*, 77, 1987, pp. 139-155.

<sup>4</sup> Pratique attestée par les textes (en particulier P. Harris I, 77, l. 5-6) et par l’iconographie (bas-relief du temple de Medinet Habu, Ramsès III).

<sup>5</sup> D. ARNAUD, « Un document juridique concernant les oblats », *Revue d’Assyriologie et d’Archéologie Orientale*, 67, 1973, pp. 147-156.

être infligé au moyen d'un simple fer rougi au feu. Il s'agit là d'un châtement corporel assez fréquent, souvent assorti de flagellation, coups de bâton, etc.

Ce premier aperçu montre que le marquage corporel était déjà connoté négativement dans les sociétés étatiques de l'Antiquité : peu à peu évincé des traitements médicaux, il n'est infligé qu'aux individus situés au plus bas de l'échelle sociale, comme châtement ou mesure de contrôle ; enfin, ces sociétés regardent les pratiques de tatouage des peuples étrangers comme un des combles de la barbarie. D'où un certain nombre de représentations qui ont durablement marqué la culture occidentale.

## La parure des femmes

Un grand nombre de sociétés sans État (ou semi-étatiques, comme les royaumes africains) ont pratiqué le marquage ornemental préférentiel des femmes. Les scarifications, opérées de manière à laisser des cicatrices en reliefs (chéloïdes), sont surtout utilisées sur les peaux noires, tandis que le tatouage orne de préférence les peaux claires. Mais il ne s'agit pas d'une règle stricte<sup>6</sup>.

Dans les sociétés où le tatouage féminin est pratiqué, les hommes sont parfois tatoués, mais ils le sont toujours beaucoup moins que les femmes. Prenons par exemple le cas des tribus bédouines d'Irak étudiées dans les années 1930 par l'équipe d'Henry Field<sup>7</sup> : les zones anatomiques fréquemment tatouées chez les femmes sont le menton, le cou, la poitrine (entre les seins), l'abdomen, le bas-ventre, la base du dos, l'extérieur des cuisses, les chevilles, le plat supérieur des pieds, les avant-bras et le plat supérieur des mains. Le poignet est le seul endroit du corps que les hommes consentent parfois à orner de motifs décoratifs. Mais le prétexte invoqué est généralement d'ordre thérapeutique-prophylactique (combattre une douleur, renforcer le poignet). Comme les femmes, les hommes peuvent également recevoir, au cours de l'enfance en particulier, plusieurs petits tatouages thérapeutiques ou prophylactiques sur les tempes, le front ou à proximité du nez.

Ce schéma vaut pour toutes les régions du pourtour méditerranéen où le tatouage ornemental était pratiqué. Il prévalait déjà en Nubie au début de notre ère, comme l'ont révélé les vestiges anthropologiques retrouvés dans le cimetière méroïtique d'Aksha (près de Faras, au nord du Soudan)<sup>8</sup> : hommes et femmes sont parfois tatoués de petits traits horizontaux à l'encoignure externe des yeux, ou d'une file de trois points au-dessus de la racine du nez (tatouages thérapeutiques-prophylactiques, fig. 4-6) ; mais les femmes monopolisent le répertoire décoratif, qui couvre l'abdomen, le bas ventre, les flancs, et remonte souvent entre les seins (fig. 3). Les motifs décoratifs tatoués à Aksha sont très proches de ceux que portent plusieurs femmes (très probablement d'origine nubienne) ensevelies 2000 ans plus tôt dans des nécropoles de Deir el-Bahari en Haute-Égypte (fig. 1 et 2). Ce dernier exemple montre à quel point le répertoire tatoué peut être conservateur.

Contrairement à ce qui a parfois été suggéré, le tatouage féminin est bien attesté au Maghreb avant les invasions arabes<sup>9</sup>. Les riches collectes ethnographiques effectuées dans

---

<sup>6</sup> Notre figure 2 montre la coexistence des deux techniques. Les mélanodermes à peau relativement claire, en Afrique sahélienne en particulier, pratiquent parfois une forme de marquage mixte (scarifications en relief préalablement teintées avec de la cendre ou du noir de fumée).

<sup>7</sup> H. FIELD, *Body-Marking in Southwestern Asia*, Cambridge (Massachusetts), 1958.

<sup>8</sup> A. VILA, *Aksha II. Le cimetière méroïtique d'Aksha*, Paris, 1967.

<sup>9</sup> CASSIUS FÉLIX (première moitié du V<sup>e</sup> siècle), *De medicina*, 13, 1-2 : *stigmata [...] feminarum maurarum vultus ostendit*.

cette région suppléent le laconisme des Anciens<sup>10</sup>. En Arabie, les premières attestations remontent aux VI<sup>e</sup> - VII<sup>e</sup> siècles : chez les poètes pré-islamiques, le tatouage des femmes sert de métaphore pour évoquer les vestiges laissés sur le sol par les villages ou les campements abandonnés<sup>11</sup>. Alors que le Coran ne dit pas un mot sur le tatouage, les juristes cités dans les *hadith* condamnent à plusieurs reprises cette pratique. À l'instar de l'épilation et du port de perles, le tatouage constitue pour eux une coquetterie féminine déplorable.

## Un répertoire sans symboles

Le tatouage ornemental est un phénomène de longue durée, au répertoire conservateur. Le décor, aniconique et couvrant, est obtenu par répétition et concaténation de motifs relativement simples, souvent géométriques. La comparaison des états anciens et récents au sein d'une même tradition montre que ces motifs ne sont pas la résultante stylisée de symboles qui, à l'origine, auraient été figuratifs ou idéogrammatiques. Les motifs figuratifs élémentaires qui apparaissent parfois dans le répertoire — en Nubie, une rangée de volatiles punctiformes (fig. 3) ; en Thrace, un motif de quadrupède (fig. 7, 9, 11)<sup>12</sup> — procèdent d'un jeu formel sans grandes conséquences sémantiques. La plupart du temps, les noms donnés aux motifs tatoués le sont par association d'idées. Chez les femmes de Bosnie-Herzégovine, héritières d'une très ancienne tradition de tatouage (voir fig. 14-15), la nomenclature reflète la proximité formelle que certains motifs entretiennent avec des réalités prosaïques (*cercle, clôture, bracelet, brindille, sapin, épi, soleil, lune, étoile*, etc.) : aucun discours symbolique, aucun récit mythologique n'est élaboré à partir de cette nomenclature. Notons enfin que, puisque dans une même culture les mêmes motifs reçoivent souvent des noms différents, c'est donc que le répertoire tatoué n'a pas vocation à fonctionner comme un système de transcription linguistique ou symbolique. Certes, le consensus social peut, à tout moment, ériger tel ou tel motif en symbole. L'observation montre cependant que le tatouage féminin s'en passe le plus souvent. Une seule chose importe : que le tatouage des filles ressemble à celui des aïeules, même si une certaine liberté règne dans le choix et l'agencement des motifs.

La signification du tatouage coutumier n'est pas donnée par le répertoire — il suffit qu'il soit conforme à la tradition —, mais par les propriétés mêmes du tatouage (indélébile, incorporé), le contexte et les discours qui l'accompagnent. Qui est tatoué, à quel âge, sur quelle partie du corps, et dans quel but, voilà les questions essentielles que l'on doit poser à la documentation.

## Tatouage et valeur sociale

La Thrace antique désigne, sous la plume des auteurs anciens, un ensemble de peuples localisés dans le quart Sud-Est de la péninsule balkanique, entre le Danube et la Macédoine. La mythologie grecque, qui faisait d'Orphée un héros ou un roi d'origine thrace, racontait qu'il avait été mis à mort par les femmes de son pays. Lorsque les vases grecs représentent cet épisode, ils mettent en scène des femmes tatouées (fig. 7-11). En Thrace, « on juge noble d'être tatoué, vil de ne pas l'être »<sup>13</sup> ; « le tatouage des jeunes filles est un ornement »<sup>14</sup> ; « les

---

<sup>10</sup> L'ouvrage majeur est celui de S. SEARIGHT, *The Use and Function of Tattooing on Moroccan Women*, 3 vol., New Haven (Connecticut), 1984.

<sup>11</sup> J. E. MONTGOMERY, « The Deserted Encampment in Ancient Arabic Poetry : A Nexus of Topical Comparisons », *Journal of Semitic Studies*, 40, 1995, pp. 283-316.

<sup>12</sup> Il s'agit là d'une variation autour d'un motif très courant, celui du "peigne" (par ex. ΠΠ ΠΠ ΠΠΠΠ), parfois plus explicitement décliné sous l'aspect d'un quadrupède. On le retrouve dans le répertoire tatoué des Bédouines d'Irak, qui ne lui prêtent aucune signification particulière.

<sup>13</sup> HÉRODOTE, *Histoires*, V, 6.

femmes de là-bas [...] ont des tatouages d'autant plus nombreux et bigarrés qu'elles sont réputées nobles ou d'excellente extraction »<sup>15</sup>. On s'accorde généralement à voir dans le tatouage féminin des communautés rurales catholiques de Bosnie (fig. 14-15) une survivance de cet ancien tatouage danubien-balkanique<sup>16</sup>.

Faut-il se fier aux auteurs grecs, lorsqu'ils établissent une corrélation entre tatouage et statut social ? À la différence des Grecs et des Romains, qui mariaient leurs filles sous le régime de la dot, les Thraces pratiquaient, à l'instar d'autres peuples, le "prix de la fiancée"<sup>17</sup>. Un homme ne pouvait épouser une femme qu'après avoir livré à ses futurs beaux-parents un ensemble de biens (bétail, céréales, objets d'orfèvrerie, etc.) dont la valeur, parfois considérable, était sans doute proportionnelle à la position sociale de la belle famille. La richesse d'un homme se mesurait en partie au nombre de femmes qu'il avait été en mesure d'épouser<sup>18</sup>. Pomponius Mela, un compilateur romain du I<sup>er</sup> siècle, prétend que les filles thraces à marier étaient publiquement évaluées « à l'aune de leurs qualités physiques et morales » (*ex specie et moribus*) : les filles « vertueuses et belles » (*probae et formosaeque*) étaient vendues au meilleur prix, les autres étaient bradées ou même cédées contre une récompense<sup>19</sup>. Cette notice n'est pas loin de la caricature. Il reste, pour donner raison à Pomponius Mela, que des "marchés aux filles" sont bel et bien attestés en Europe centrale jusqu'au XIX<sup>e</sup> siècle<sup>20</sup>.

Dans les sociétés pratiquant le prix de la fiancée, la belle apparence joue souvent un rôle dans la négociation matrimoniale<sup>21</sup>. Les parures scarifiées ou tatouées retiennent donc l'attention<sup>22</sup>. En Thrace, le tatouage était-il une valeur ajoutée susceptible de relever le prix de la fiancée ? Par la quantité, la qualité ou certains codes formels, le tatouage thrace offrait peut-être des indices sur le rang social. On sait que, dans une société fortement inégalitaire — c'était le cas en Thrace<sup>23</sup> — les élites peuvent parvenir à contrôler l'artisanat du tatouage au point d'introduire dans le répertoire des normes de différenciation sociale<sup>24</sup>. Suffisait-il par conséquent d'être bien tatouée pour être « jugée noble » et faire un bon mariage ? Non. Le tatouage ne confère pas le rang social ; au mieux il l'atteste. Un beau tatouage peut être la conséquence, mais non la cause, d'une situation sociale enviable.

---

<sup>14</sup> *Dissoi Logoi* (fin V<sup>e</sup> s. av. J.-C.), fr. 2, 13.

<sup>15</sup> DION CHRYSOSTOME, *Discours* 14, 20.

<sup>16</sup> Ć. TRUHELKA, « Die Tätowierung bei den Katholiken Bosniens und der Hercegovina », *Wissenschaftliche Mitteilungen aus Bosnien und der Hercegovina* (Vienne), 4, 1896, pp. 493-508.

<sup>17</sup> A. TESTART et J.-L. BRUNAU, « Esclavage et prix de la fiancée. La société thrace au risque de l'ethnographie comparée », *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, 59, 2004, pp. 615-640.

<sup>18</sup> Les Gètes, voisins des Thraces, de l'autre côté du Danube, se vantent d'avoir non pas cinq ou six, mais dix ou douze épouses chacun (MÉNANDRE ap. STRABON, *Géographie*, VII, 3, 4).

<sup>19</sup> POMPONIUS MELA, *Chronographia*, II, 2, 21.

<sup>20</sup> Ces marchés, attestés en Slovaquie, en Roumanie et ailleurs, n'empêchaient pas une négociation préalable entre les deux familles.

<sup>21</sup> Chez les Bantous d'Afrique australe, une fille au physique avantageux ne coûte pas plus cher, mais permet à sa famille de trouver rapidement un prétendant prêt à verser l'intégralité de la prestation, ce qui n'est pas si fréquent (H.-A. JUNOD, *Mœurs et coutumes des Bantous*, 1, Paris, 1936, pp. 170, 172-173, 264-271).

<sup>22</sup> Un observateur européen va jusqu'à affirmer que les femmes Zoulou bien scarifiées « ont plus de prix lorsqu'il s'agit de leur acquisition par un homme » (A. DELEGORGUE, *Voyage dans l'Afrique australe*, 2, Paris, 1847, p. 228). En Inde, une jeune fiancée peu ou pas tatouée peut être raillée par sa belle-mère qui accusera ses parents d'indigence ou de mesquinerie (R. H. R. TRIVEDI, « The Mers of Saurashtra : A Study of their Tattoo Marks », *Journal of the Maharaja Sayaji Rao University of Baroda*, vol. 1, 2, 1952, p. 125).

<sup>23</sup> Les élites thraces, à la seule fin d'exhiber prestige et puissance, étaient prêtes à dilapider des fortunes considérables (A. TESTART et J.-L. BRUNAU, 2004a, *op. cit.* n. 17 et A. TESTART et J.-L. BRUNAU, « Don, banquet et funérailles chez les Thraces », *L'Homme*, 170, 2004b, pp. 165-180).

<sup>24</sup> Voir J. NEVADOMSKY et E. AISIEN, « The Clothing of Political Identity : Costume and Scarification in the Benin Kingdom », *African Arts*, 28, 1995, pp. 62-73+100 et A. GELL, *Wrapping in Images. Tattooing in Polynesia*, Oxford, 1993, pp. 51-52 (îles Samoa).

Parce qu'il est indélébile, le tatouage tend à consolider symboliquement ce qu'il exprime. En voyant inscrit sur leurs filles un des reflets de leur prestige, les élites thraces se plaisaient peut-être à les croire prémunies contre la déchéance à laquelle un mauvais mariage pouvait les conduire. En conséquence de quoi, s'il y eut effectivement en Thrace un tatouage féminin sensible aux distinctions sociales, on peut se demander si l'une de ses vertus n'était pas de constituer, pour les jeunes mariées, une sorte de "phylactère social" et, pour leurs maris, une incitation constante à maintenir le rang de la famille.

## L'acquisition de la nubilité

Le tatouage féminin apparaît à bien des égards comme un certificat de nubilité. La plupart du temps, il est achevé avant les fiançailles ou le mariage : c'est le cas en Afrique du Nord, en Irak et en Inde. Son absence peut parfois compromettre la bonne marche des projets matrimoniaux. Il n'est pas rare que le mari fasse tatouer (ou scarifier) sa femme peu après les noces s'il estime qu'elle ne l'a pas été suffisamment. Le tatouage nubile est également requis pour participer aux premières rencontres amoureuses, lorsque celles-ci sont permises : chez les Maisin de Papouasie-Nouvelle-Guinée, sans tatouages, les jeunes filles ne peuvent participer au *mangu via* ("jeu de plage") au cours duquel, les nuits de pleine lune, garçons et filles dansent et font librement l'amour<sup>25</sup>.

Autour du bassin méditerranéen, le tatouage est effectué en plusieurs séances espacées dans le temps. Comme exemple typique, on peut citer le cas d'une jeune fille des environs de Al-Hilla (Irak), née vers 1913 : visage, avant-bras, mains et poitrine sont tatoués à l'âge de 10 ans ; cuisses et dos à l'âge de 11 ans ; pieds et bras à l'âge de 12 ans ; elle se marie l'année suivante, à l'âge de 13 ans<sup>26</sup>.

Ailleurs, le tatouage féminin respecte parfois la séquence rituelle suivante, vécue individuellement ou en groupe<sup>27</sup> : [A] pendant l'opération, les jeunes filles sont isolées du reste de la communauté et doivent respecter un certain nombre d'interdits (tabous alimentaires et relationnels, avec les hommes en particulier) ; [B] une fois le tatouage achevé, la jeune fille, soigneusement parée, réintègre le village, où une fête est donnée par ses proches (ou par toute la collectivité) ; exemptée de travail pendant quelques jours, elle effectue de nombreuses visites. Dans ces deux phases A et B, on reconnaît la séquence à deux ou trois termes (*séparation-marginalisation - agrégation*) qui caractérise, selon le modèle classique d'Arnold van Gennep, la plupart des rites de passage (naissance, puberté, mort). Nous parlons bien ici d'un rite de passage (en l'occurrence vers la nubilité) et non d'un rite d'initiation (qui implique généralement la transmission d'un savoir secret)<sup>28</sup>. Cette distinction est fondamentale. Trop d'auteurs confondent tatouage nubile et marquage initiatique : le répertoire tatoué n'est plus pour eux qu'un réservoir de symboles ésotériques, et le tatouage une forme de consécration

---

<sup>25</sup> J. BARKER et A. M. TIETJEN, « Women's Facial Tattooing among the Maisin of Oro Province, Papua New Guinea : the Changing Significance of an Ancient Custom », *Oceania*, 60, 3, 1990, p. 228.

<sup>26</sup> W. SMEATON, « Tattooing Among the Arabs of Iraq », *American Anthropologist*, 39, 1937, p. 56.

<sup>27</sup> R. E. GUISE, « On Tribes Inhabiting the Mouth of the Wanigela River, New Guinea », *The Journal of the Anthropological Institute of Great Britain and Ireland*, 28, 1899, pp. 205-219 (en part. pp. 207 et 214-216) ; J. BARKER et A. M. TIETJEN, 1990, *op. cit.* n. 25, pp. 224-225 ; A. GELL, 1993, *op. cit.* n. 24, pp. 77-80 (îles Fidji) ; L. L. TURNER, « Ethnology of the Ungava District, Hudson Bay Territory », *Annual Report of the Bureau of American Ethnology*, 11, 1889-1890 (1894), pp. 207-208 (Inuits).

<sup>28</sup> Les rites d'initiation proprement dits ont pour finalité l'agrégation à un groupe beaucoup plus restreint qu'une classe d'âge. La communauté des initiés se pense en outre comme antagoniste par rapport au monde du dehors. Le savoir initiatique n'a donc aucune finalité pratique ; auto-référentiel, il renvoie avant tout à son propre monde.

magico-religieuse réservée aux adeptes d'un culte à mystère, aux prêtres d'une divinité ou aux chamans.

L'acquisition du tatouage nubile n'est pas toujours accompagnée des deux phases A (*séparation*) et B (*agrégation*) évoquées ci-dessus. Faut-il dans ce cas renoncer à parler de rite de passage ? Avec une certaine ingéniosité, Arnold van Gennep considère toute mutilation corporelle irréversible (tatouage, scarifications, ablations, perforations, etc.)<sup>29</sup> à la fois comme une *séparation* et une *agrégation*. La mutilation sort tout d'abord l'individu de « l'humanité commune » en modifiant le corps qu'il a reçu à la naissance. Elle l'agrège ensuite à un groupe déterminé dont les membres se reconnaissent précisément au fait qu'ils ont tous été mutilés de cette même manière. Enfin, parce que la mutilation corporelle laisse « des traces indélébiles », cette agrégation est considérée comme « définitive ». Les mutilations constituent en effet « un moyen de différenciation définitive », alors que « le port d'un costume spécial ou d'un masque, ou encore les peintures corporelles » marquent seulement une « différenciation temporaire »<sup>30</sup>.

Les mutilations corporelles, en tant que représentations, sont donc douées de propriétés sémantiques spécifiques qui leur permettent de prendre symboliquement en charge les principales étapes du développement physiologique et psychologique. Deux cas de figure sont possibles : réalisées en plusieurs opérations successives, les mutilations accompagnent et rythment le temps long de la croissance vers l'âge adulte ; pratiquées en une seule fois, elles soulignent une étape physiologique jugée décisive (la puberté par exemple). Le tatouage féminin emprunte souvent une voie intermédiaire : plusieurs interventions ont déjà eu lieu pendant l'enfance et l'adolescence, mais l'accent est mis sur le tatouage que l'on effectue juste avant le mariage ou lors de la reconnaissance publique de la nubilité.

### Le tatouage des parties sexuelles

Le tatouage féminin, en consacrant l'acquisition de la nubilité, établit une distinction entre un *avant* (la fillette, dépourvue de sexualité relationnelle) et un *après* (la jeune fille déclarée apte à la rencontre sexuelle). Parce qu'il est une prérogative féminine, il redouble et accentue également la différence des sexes. Cette double distinction est fondamentalement de nature sexuelle, et le tatouage l'indique souvent de manière très explicite, en recouvrant le pubis, l'hypogastre (donc l'utérus) et les zones adjacentes (haut des cuisses, hanches et fesses).

Chez les Papous des tribus établies sur les rives du Kemp-Welch (Hood Bay, Papouasie-Nouvelle-Guinée), les tatouages des parties sexuelles étaient exhibés aux yeux de tous pendant la cérémonie de réintégration des jeunes filles (le *kuiriga*). Fesses, haut des cuisses, bas-ventre, pubis et *labia majora* ont été tatoués pour l'occasion<sup>31</sup>. Cette zone est habituellement recouverte par le pagne, sauf pendant le *kuiriga* : au cours de la danse principale, effectuée sur une estrade de cérémonie, les jeunes filles dénouent leurs pagnes ; des femmes plus âgées viennent oindre leur peau avec de l'huile de coco ; la danse se poursuit et les jeunes filles distribuent des friandises<sup>32</sup>.

Aux îles Fidji, les jeunes filles nubles étaient également tatouées autour des parties sexuelles dans un lieu de réclusion appelé « fesses noires ». Ce tatouage nubile n'était pas

---

<sup>29</sup> Pour un inventaire exhaustif, voir C. CHIPPAUX, « Des mutilations, déformations, tatouages rituels et intentionnels chez l'homme », *Histoire des mœurs*, 1, Paris, 1990, pp. 492-493.

<sup>30</sup> A. VAN GENNEP, *Les rites de passage*, Paris, 1909, p. 103 et 106.

<sup>31</sup> Voir F. R. BARTON, « Tattooing in South Eastern New Guinea », *The Journal of the Anthropological Institute of Great Britain and Ireland*, 48, 1918, pl. IX, fig. 2 ; X, fig. 3 et 4.

<sup>32</sup> R. E. GUISE, 1899, *op. cit.* n. 27, pp. 215-216.

exhibé en public comme en Papouasie, mais d'autres tatouages, effectués au même moment sur le visage et sur les mains, indiquaient à tous que les jeunes filles avaient été tatouées sous leur pagne. Le tatouage était censé favoriser le développement et la croissance des jeunes filles et les rendre sexuellement irrésistibles<sup>33</sup>.

Autour du bassin méditerranéen, l'ethnographie n'a pas observé de cérémonies comparables au *kuiriga* de Papouasie. Les momies tatouées retrouvées en Nubie et en Haute-Égypte possèdent cependant des tatouages qui mettent en valeur l'abdomen, l'hypogastre et le pubis. Les tatouages hypogastriques d'Amunet (fig. 1) dessinent un large triangle interrompu dans sa partie inférieure. Il était probablement prolongé par la toison pubienne. À Aksha (fig. 3), le triangle pubien est prolongé de la même manière, avec un semis d'incisions plus épaisses que celles qui composent le reste du décor tatoué. Sur une autre momie de Deir el-Bahari (fig. 2), le pubis n'est pas tatoué, mais surmonté d'une file de losanges punctiformes et d'une longue cicatrice horizontale (chéloïde)<sup>34</sup>. Plusieurs figurines féminines retrouvées dans des sépultures nubiennes sont pourvues d'un décor imitant ce type de marquage corporel. Elles datent de la première moitié du deuxième millénaire av. notre ère, et leur décor est incisé ou puncturé dans l'argile. L'une de ces statuètes<sup>35</sup> porte une ceinture de losanges punctiformes doublée d'un trait continu que l'on peut comparer à la cicatrice horizontale de Deir el-Bahari (fig. 2). Cette ligne horizontale est incisée sur d'autres statuètes nubiennes<sup>36</sup>. Le motif des losanges punctiformes réunis par la pointe est assez fréquent sur ces statuètes : il couvre le buste, les hanches et les cuisses<sup>37</sup>.

En Afrique du Nord et au Proche-Orient, le tatouage de l'abdomen, de l'hypogastre, voire du pubis, apparaît régulièrement dans la documentation ethnographique<sup>38</sup>. Le nombril constitue souvent un point de départ pour la composition, qui s'organise verticalement vers le pubis en bas et vers l'entre-seins en haut<sup>39</sup>. Cet axe se prolonge fréquemment jusqu'à la gorge et au menton.

## Une esthétique du bien-être

Dans toutes les sociétés où se pratique le tatouage féminin, les justifications que recueille l'ethnographie sont la plupart du temps d'ordre esthétique. Le tatouage peut être obligatoire et douloureux, inchangé depuis plusieurs générations, toutes et tous le trouvent beau. Il possède certes une beauté propre, évaluée en fonction d'un certain nombre de critères qui sont également ceux des autres arts décoratifs : choix des motifs, régularité et symétrie de la composition, finesse d'exécution, intensité et fermeté du trait, etc. Mais cette esthétique du tatouage en soi n'apparaît pas de prime abord dans les discours. Ce qui compte, c'est la beauté du corps tatoué : le tatouage rend beau avant d'être beau.

---

<sup>33</sup> A. GELL, 1993, *op. cit.* n. 24, pp. 78-79.

<sup>34</sup> On est certain qu'il s'agit d'une chéloïde, car les parois abdominales internes n'ont pas été touchées par cette opération, ce qui aurait été le cas s'il s'était agi d'une véritable intervention chirurgicale. Une autre femme tatouée, retrouvée dans une tombe voisine, portait une chéloïde identique prolongée au-dessus des fesses par d'autres cicatrices en relief.

<sup>35</sup> L. KEIMER, *Remarques sur le tatouage dans l'Égypte ancienne*, Le Caire, 1948, p. 38, fig. 32.

<sup>36</sup> *Ibid.*, p. 38, fig. 33-37.

<sup>37</sup> C. M. FIRTH, *The Archaeological Survey of Nubia. Report for 1910-1911*, Le Caire, 1927, pl. XXV, fig. d2 (Kubban) ; D. RANDALL-MACIVER et C. L. WOOLLEY, *Areika*, Oxford, 1909, pl. VIII, n° 4026 (Amada).

<sup>38</sup> G. MARCY, « Origine et signification des tatouages de tribus berbères », *Revue de l'Histoire des Religions*, 102, 1930, p. 27 ; J. HERBER, « Tatouages du pubis au Maroc », *Revue d'ethnographie et des traditions populaires*, 3, 1922, pp. 37-47.

<sup>39</sup> H. FIELD, 1958, *op. cit.* n. 7, fig. 21E, fig. 23 (n° 4512, 4507), fig. 36 (n° 4427).



Le tatouage rend beau, non seulement parce qu'il décore, mais aussi parce qu'il accompagne et sanctionne en une ou plusieurs étapes le développement de la jeune fille. Croître et embellir, parvenir à la maturité sexuelle et se reproduire, vivre en bonne santé, voilà sans doute ce qu'est être beau au sens large dans la plupart des sociétés anciennes et traditionnelles. Le tatouage thérapeutique, on l'a vu plus haut, est également pratiqué autour du bassin méditerranéen à côté du tatouage féminin. Les données ethnographiques ne manquent pas<sup>40</sup> : points, tirets, croix ou petits motifs décoratifs sont appliqués un peu partout dans un but prophylactique, thérapeutique ou "magique" (terme souvent utilisé par les intéressés). Les prétextes sont variés : douleurs articulaires, affections oculaires, maux de tête, douleurs abdominales, crainte d'une fausse-couche, etc. Bien que les compositions décoratives reçues avant le mariage ne répondent pas à un objectif thérapeutique, elles sont souvent créditées de vertus prophylactiques (fortifier les jeunes filles, les aider à se développer, favoriser plus tard la conception, etc.).

À l'instar d'une poterie sortie du four, la jeune fille qui a acquis ses formes est parachevée par un décor. Le temps du modelage (l'enfance) est achevé. La petite fille faite femme peut désormais remplir une fonction utile entre toutes : porter et donner la vie à l'instar du récipient de terre dans lequel la nourriture est conservée et préparée. Cette métaphore est très répandue. Chez les Ga'anda du nord-est du Niger, les motifs géométriques scarifiés sur les jeunes filles décorent plusieurs objets, en particulier des jarres sphériques à haut col chargées d'incarner, le temps du deuil, un proche récemment décédé<sup>41</sup>. En Afrique noire, comme en Afrique du Nord ou au Néolithique, on peut dire que « *pots are people* »<sup>42</sup>. Au Zimbabwe, plusieurs pots symbolisent la femme et, en particulier, l'utérus. La poterie avant cuisson est comparée à une fillette impubère. Femmes et poteries sont ornées des mêmes motifs<sup>43</sup>.

Le tatouage féminin constitue la dernière touche que la culture appose sur son ouvrage. La beauté qu'il célèbre est celle du corps de la femme dans sa plénitude à la fois plastique et fonctionnelle. Vigueur, bien-être et fertilité doivent être désignés, reconnus et approuvés par la société pour réaliser toutes leurs promesses. Cette reconnaissance et cette appropriation ne fonctionneraient pas sans un répertoire foncièrement conservateur : en reproduisant le décor des pairs et des aïeux, identifiable et consensuel, le tatouage se présente comme un sceau légitime et conforme. En tant que sceau, il offre une garantie contre l'aliénation et l'altération de la personne sur laquelle il est apposé. Intériorisée, cette garantie offre un soutien psychologique non négligeable. La douleur, fréquente dans les rites de passage, est également structurante : celles qui ont supporté le tatouage en retirent fierté et confiance en elles. Le discours normatif vient d'ailleurs leur rappeler que cette première épreuve est censée les préparer à affronter plus facilement les douleurs de l'enfantement.

---

<sup>40</sup> D. FOUQUET, « Le tatouage médical en Égypte », *Archives d'Anthropologie criminelle*, 13, 1898, pp. 270-279 ; F. LÉGEY, *Essai de folklore marocain*, Paris, 1926, pp. 71-72 ; 220-221 ; T. RIVIÈRE, « Les tatouages berbères dans l'Aurès », *Journal de la Société des Africanistes*, 12, 1942, pp. 67-68 ; M. CZAPKIEWICZ, « Tätowierung bei den irakischen Arabern », *Folia orientalia* (Cracovie), 4, 1962, pp. 41-46.

<sup>41</sup> M. C. BERNIS, « Ga'anda Scarifications : A Model for Art and Identity », *Marks of Civilization. Artistic Transformations of the Human Body*, éd. A. RUBIN, Los Angeles, 1988, pp. 71-74.

<sup>42</sup> N. DAVID, J. STERNER, K. GAVUA, « Why Pots are Decorated », *Current Anthropology*, 29 (3), 1988, pp. 365-389 (chez les Mafa et les Bulahay du Nord-Cameroun, analogies entre décor des êtres humains et décor des poteries, analogies également dans la manière de décrire la poterie et l'anatomie humaine) ; voir dans ce même volume le commentaire de I. HODDER, p. 382 (au Néolithique, analogies entre décor des figurines féminines et décor de la céramique).

<sup>43</sup> T. M. EVERS et T. N. HUFFMAN, « On Why Pots Are Decorated the Way They Are », *Current Anthropology*, 29 (5), 1988, pp. 739-740.

## Les jeux de l'amour

Si la beauté conférée par le tatouage féminin était un concept, il ne s'agirait ni d'une abstraction formelle, ni de l'*Ewig-Weibliche* du *Chorus mysticus* de Goethe, mais d'une notion foncièrement vitaliste et génésique. Le tatouage consacre et augmente certes la beauté de la femme, mais dans une perspective bien précise : la reproduction et la création de nouveaux liens de parenté. Or, pour que la reproduction s'opère, il faut évidemment que la rencontre sexuelle ait lieu. Le tatouage nubile le déclare très expressément, et souvent de manière explicite, en marquant par exemple les fesses, l'hypogastre et les parties sexuelles. Mais le tatouage ne se contente pas de montrer. Il enrichit et conditionne aussi l'éventail des sensations et des représentations qui éveillent et entretiennent le désir. Bref, il est érotique et fantasmatique.

L'altérité sexuelle<sup>44</sup> peut être directement perçue et ressentie à travers ce que les biologistes appellent les caractères sexuels primaires et secondaires (organes génitaux, seins, taille, squelette, répartition des masses musculaires et graisseuses, pilosité, grain de la peau, voix, etc.). Percevoir — au sens large : les cinq sens peuvent être concernés — un certain nombre de caractères sexuels peut certes suffire à éveiller le désir. Plus généralement, l'homme et la femme enrichissent, travestissent et mettent en scène ces perceptions selon des modalités infinies. L'environnement social et culturel joue cependant, dans ce domaine comme dans bien d'autres, une influence déterminante sur les préférences personnelles. La construction du désir tient compte d'une échelle de valeur qui incite à récuser tel caractère (les poils, la barbe, par exemple) et/ou à en promouvoir tel autre (volume des seins, largeur des hanches, masse musculaire, etc.). À ces caractéristiques naturelles en constante reconfiguration s'ajoute toute une série d'*habitus* codifiant de manière plus ou moins arbitraire l'identité sexuelle et sociale : posture, gestuelle, coiffure, costume, bijoux, maquillage, etc. Les *habitus* auxquels la société attribue une valeur érotique interviennent de manière privilégiée dans les jeux et les représentations communes du désir et de la séduction.

Le tatouage féminin appartient à la seconde catégorie, celle des *habitus* culturels. Parce qu'il est indélébile, incorporé et réservé aux femmes, il tend à forcer les portes de la première catégorie, celles des caractères sexuels innés. Parce qu'il est généralement achevé peu après la puberté, il est en outre étroitement associé aux caractéristiques physiques auxquelles on reconnaît la femme mûre, potentiellement apte au coït (seins développés, hanches élargies, fesses et cuisses plus charnues, toison pubienne). Ces particularités permettent de définir le tatouage féminin comme un *habitus* incorporé fortement connoté sexuellement.

La documentation historique et ethnographique disponible ne permet pas d'analyser dans le détail le rôle joué par le tatouage féminin dans les pratiques sexuelles et dans les représentations afférentes. On peut regretter que l'étude magistrale de Bronisław Malinowski, *The Sexual Life of Savages in North-Western Melanesia* (1929), n'ait pas été consacrée à une société où prévalait le tatouage féminin<sup>45</sup>. Un fait mérite cependant d'être noté : aux îles Trobriand, l'étreinte amoureuse donne souvent lieu à des écorchures que les deux partenaires s'infligent dans le feu de la passion<sup>46</sup>. Lors de certaines fêtes orgiaques, les filles s'attaquent aux garçons qu'elles convoitent avec des petits objets tranchants, coquilles de moules, cou-

---

<sup>44</sup> Il ne sera question ici que d'hétérosexualité. La documentation relative au tatouage féminin n'offre aucun élément permettant prendre en compte les autres orientations sexuelles possibles.

<sup>45</sup> *The Sexual Life of Savages* est consacré aux habitants des îles Trobriand (Papouasie-Nouvelle-Guinée). B. Malinowski signale toutefois, sans jamais plus revenir sur le sujet, que « d'après ce qui m'a été dit, les jeunes filles subiraient un tatouage autour du vagin à l'époque de leur première menstruation. Ce tatouage, qui s'appelle *ki'uki'u*, serait pratiqué, d'après mes informateurs, dans un but esthétique » (trad. fr. S. Jankélévitch, p. 221).

<sup>46</sup> Ces amours violentes sont également attestées chez les Mundugumor (Highlands du nord de la Papouasie-Nouvelle-Guinée), voir M. MEAD, *Mœurs et sexualité en Océanie* (1935), Paris, 2004, p. 245.

teaux de bambous, etc. Les cicatrices de ces égratignures sont un motif de plaisanterie mais aussi de fierté<sup>47</sup>.

En Afrique noire, les scarifications (chéloïdes) féminines sont souvent associées aux pratiques sexuelles. Chez les Tshokwe de l'Angola oriental, l'arrivée des règles marque le début du rite de nubilité : « L'institutrice (*cikolokolo*) pratique la dilatation des petites lèvres, incise sur le pubis les tatouages *mikonda* ayant une fonction érotique, et initie la jeune fille à la vie sexuelle ». Danses et chants érotiques ont lieu à l'écart des hommes. « Après le rite de passage, la jeune fille, reçue en grande pompe au village, est présentée à son fiancé auquel elle est habituellement mariée sans délai. »<sup>48</sup> De leur côté, les Tiv (Nigeria oriental) prétendent que les scarifications abdominales des femmes facilitent la fécondité : avec les années, les chéloïdes s'attendrissent et deviennent érogènes ; les femmes scarifiées, plus exigeantes sexuellement, auraient donc plus de chance de concevoir<sup>49</sup>. Au Mozambique, des femmes scarifiées avant 1950 expliquent à Heidi Gegenbach comment leurs scarifications (*tinhlanga*) améliorent les rapports sexuels : d'une part elles incitent le mari à caresser sa femme plus longtemps pendant les préliminaires ; d'autre part, après le premier coït, le pénis reprend de la vigueur lorsque l'homme le frotte contre les *tinhlanga* des cuisses et du ventre<sup>50</sup>.

Rien de comparable n'a été collecté à propos du tatouage féminin du pourtour méditerranéen. Au début du XX<sup>e</sup> siècle, les prostituées marocaines portaient parfois des tatouages magico-prophylactiques contre le mauvais œil (petits motifs géométriques isolés, points ou traits). Certaines se faisaient également tatouer, au dessus de la ligne du pubis, une « petite chaîne » (*senisla*) dont les maillons étaient censés enchaîner l'amant et le retenir. Cette *senisla* pourrait nous rappeler certains tatouages hypogastriques retrouvés en Haute-Égypte et en Nubie (fig. 2 et 3). Mais cette notation de Françoise Légey<sup>51</sup>, isolée et spécifique, n'autorise pas un tel rapprochement.

Le tatouage ne sollicite pas autant le toucher que les chéloïdes. On peut toutefois se demander si ses linéaments ne constituaient pas autant de pistes que les mains et la bouche de l'amant n'avaient plus qu'à suivre. Le tatouage des Bédouines d'Irak, qui descend parfois depuis le menton jusqu'au pubis, en passant entre les seins, et qui entoure les cuisses et les hanches, était de ceux qui pouvaient inspirer de tels préliminaires. On pourrait dire que le tatouage nubile ne signale pas seulement l'appropriation des femmes par la structure sociale ; il cartographie aussi la prise de possession progressive du corps féminin par l'homme. Suivre ces beaux méandres, d'abord par le regard, puis par le toucher, c'est être invité à explorer des charmes de plus en plus secrets. Comme l'écrit Georges Bataille, « la beauté de la femme désirable annonce ses parties honteuses »<sup>52</sup>.

L'imagination de l'auteur de ces pages ne saurait évidemment combler les lacunes de la documentation. Les données réunies ici ne laissent cependant pas de doute sur l'aspect érotique du tatouage féminin, un érotisme qui s'insère, nous l'avons vu, dans un cadre sémantique plus large, dominé par l'affirmation de la nubilité. Le tatouage constituait certainement un des *stimuli* alimentant, sinon les fantasmes, au moins l'imagination amoureuse des jeunes gens appelés à serrer un jour dans leurs bras ces jeunes filles qu'on avait précisément tatouées dans la perspective de telles relations. La banalité du tatouage féminin ne change rien à l'affaire. Il suffit de songer à ce que la lingerie féminine représente dans nos sociétés.

---

<sup>47</sup> Trad. fr. S. Jankélévitch, pp. 189 et 240.

<sup>48</sup> M.-L. BASTIN, *La sculpture Tshokwe*, Meudon, 1982, pp. 50-51.

<sup>49</sup> P. BOHANNAN, « Beauty and Scarification Amongst the Tiv », *Man*, 56, 1956, p. 120.

<sup>50</sup> H. GEGENBACH, « Boundaries of Beauty. Tattooed Secrets of Women's History in Magude District, Southern Mozambique », *Journal of Women's History*, 14, 2003, pp. 115.

<sup>51</sup> F. LÉGEY, 1926, *op. cit.* n. 40, p. 221.

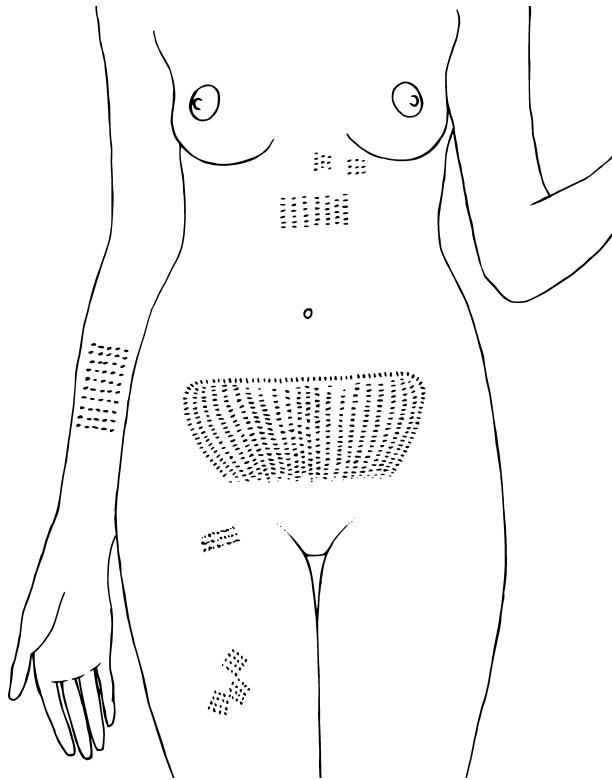
<sup>52</sup> G. BATAILLE, *L'érotisme*, 1965 (1957), Paris, pp. 158.

## Conclusion

Le tatouage féminin n'apparaît que dans des sociétés où les attributs physiologiques sont fortement structurants, où les identités et les fonctions sociales varient essentiellement en fonction du fait que l'on est un homme ou une femme, un enfant, un adulte ou un vieillard. Dans ce contexte, l'accès à la maturité sexuelle de la jeune fille représente une étape fondamentale que la société célèbre et marque de son sceau indélébile. À l'instar du décor de poterie, le tatouage parachève le développement physiologique. Il constitue une parure légitime, car son répertoire, intangible, reproduit celui des ancêtres. Le tatouage embellit en même temps qu'il protège ; il donne confiance dans un corps récemment transformé que la sexualité et la maternité vont bientôt solliciter. La beauté du corps est une promesse de santé et de fertilité. Cultiver la beauté, c'est donc aussi conjurer la mauvaise fortune.

\*

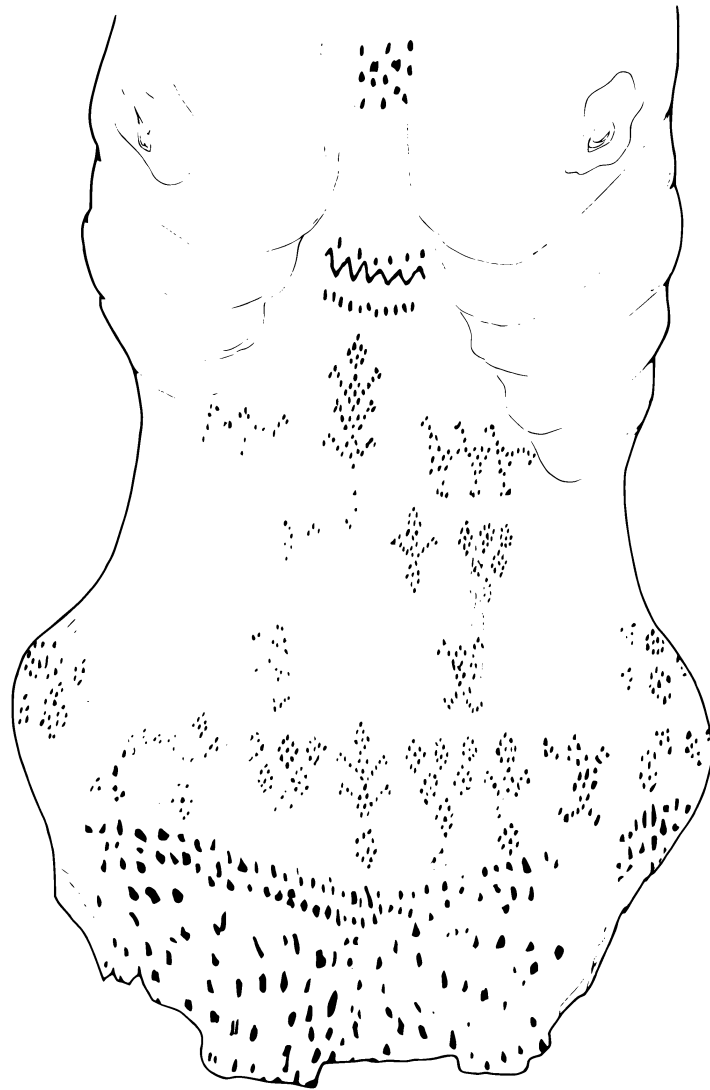
\* \*



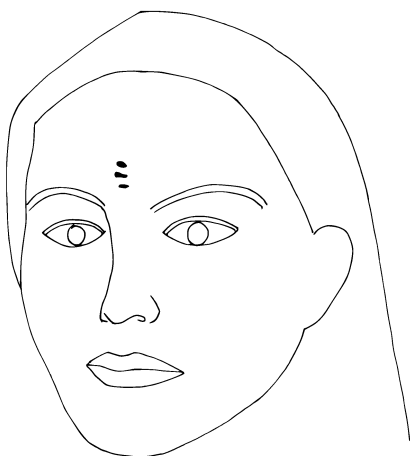
1



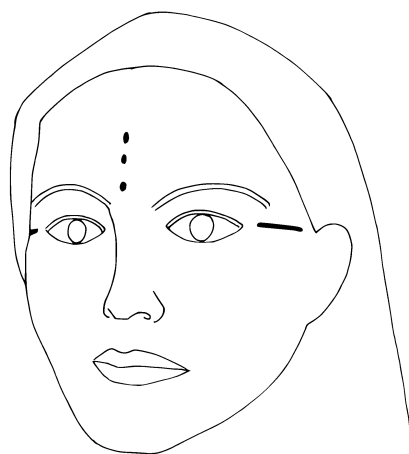
2



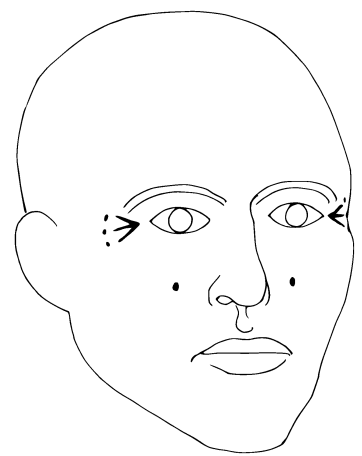
3



4



5



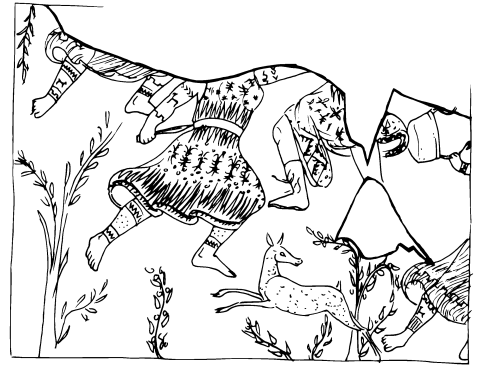
6



7



8



9



10



11



12



13



14

